

L'an deux mil douze, le vingt trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Mme Delagrangé, Mme Bouyer.

Absent : M. Sicard,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Didier MÉZIL a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur Daniel ALLAIN est arrivé après le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion et n'a donc pas pris part au vote des délibérations 2012/0201-1 - 0202-1 - 0203 - 0204 - 0205 et 0206.

2012/0201-1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Monsieur Bernard MARCHAND est élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u> prévus :	487 365.25
Réalisé :	215 901.80
Reste à réaliser :	51 430.16

<u>Recettes</u> prévus :	487 365.25
Réalisé :	194 150.39
Reste à réaliser :	0.00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u> prévus :	1 056 774.68
Réalisé :	713 358.23
Reste à réaliser :	0.00

<u>Recettes</u> prévus :	1 056 774.68
Réalisé :	1 145 062.38
Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	-21 751.41
Fonctionnement :	431 704.15
Résultat global :	409 952.74

2012/0202-1 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame TALUCIER à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2012/0203 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 le 23 février 2012, sous la présidence de Monsieur Bernard MARCHAND.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de fonctionnement de :	97 822.47
-Un excédent reporté de :	333 881.68
-Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	431 704.15
-Un déficit d'investissement de :	21 751.41
-Un déficit des restes à réaliser de :	51 430.16

Soit un besoin de financement de : 73 181.57

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCEDENT	431 704.15
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	73 181.57
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	358 522.58
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	21 751.41

2012/0204 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2011

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Monsieur Bernard MARCHAND est élu.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante, vote le compte administratif de l'exercice 2011 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses prévus</u> :	690 138.73
Réalisé :	432 884.67
Reste à réaliser :	125 364.11

<u>Recettes prévus</u> :	690 138.73
Réalisé :	151 848.39
Reste à réaliser :	218 704.90

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses prévus</u> :	64 592.75
--------------------------	-----------

Réalisé :	45 621.99
Reste à réaliser :	0.00
Recettes prévus :	64 592.75
Réalisé :	60 954.31
Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 281 036.28
Fonctionnement :	15 332.32
Résultat global :	- 265 703.96

2012/0205 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame TALUCIER à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2012/0206 : AFFECTATION DES RÉSULTATS ASSAINISSEMENT 2011

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 le 23 février 2012, sous la présidence de Monsieur Bernard MARCHAND.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un déficit de fonctionnement de :	2 173.21
-Un excédent reporté de :	17 505.53
-Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 332.32
-Un déficit d'investissement de :	281 036.28
-Un excédent des restes à réaliser de :	93 340.79
Soit un besoin de financement de :	187 695.49

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCEDENT	15 332.32
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	15 332.32
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	281 036.28

2012/0207 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section C n° 10 et n° 22 « Vergné »

2012/0208 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal que le Centre de Gestion, en application des dispositions de l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement pour faire face à des besoins temporaires d'agents, selon les cas prévus à l'article 3 de la Loi susvisée.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion (qui restera annexée à la présente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accepter cette proposition et s'engage :

- A rembourser à cet organisme la totalité des salaires et indemnités augmentés des charges patronales, versés à l'intéressé.
- A verser une participation égale à 4% des salaires bruts des agents effectuant le remplacement pour les collectivités ou établissements affiliés et 4.80% pour les collectivités ou établissements non affiliés.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et des différents actes en découlant.

2012/0209 : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU BOURG ET DE LA ZA DE SAVIGNÉ A LA FUTURE STATION D'ÉPURATION DE CIVRAY ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - LOT 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n° 2010/1214 en date du 16 décembre 2010, attribuant le lot 1 – Réseaux d'assainissement des eaux usées gravitaires et de refoulement et bassin tampon (1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles) au groupement conjoint d'Entreprises BARRÉ / GUILLON - La Gare 86400 SAVIGNÉ – pour un montant de 424 843.90 € HT.

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant d'augmentation d'un montant de 10 050.20 € HT pour le lot 1 suite à la modification du bassin tampon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 concernant l'augmentation du montant des travaux du lot 1.
- Dit que le montant du lot n° 1 du marché de travaux est augmenté de 10 050.20 € HT, ce qui porte le montant du marché pour le lot 1 à 434 894.10 € HT.

2012/0210 : DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA GRAND'RUE

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du détail estimatif concernant le projet d'aménagement de sécurité de la « Grand'Rue », située sur la RD 36. Il précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Total HT des travaux	157 234.40 €
TVA	30 817.94 €
Total TTC	188 052.34 €

Le plan de financement pour l'ensemble de ces travaux pourrait être le suivant :

DETR (28 % du HT)	44 025.63 €
Commune (solde HT)	113 208.77 €
Total HT	157 234.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** la réalisation de ces travaux ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 28 % ;
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget 2012.

2012/0211 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander des subventions pour la réalisation d'un projet concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dont le montant s'élève à 25 000 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

2012/0212 : NOMINATION DE DÉLÉGUÉS SUITE A LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ÉGALEMENT ADJOINT.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission pour raisons personnelles et professionnelles de Madame Lidia DAS NEVES et décide de ne pas procéder à son remplacement. De ce fait, conformément à la Loi, Madame Carole BLAIN devient 2^{ème} Adjointe et Monsieur Bernard MARCHAND devient 3^{ème} adjoint.

Par suite, il est procédé, à bulletins secrets, à l'élection des délégués de la Commune à divers organismes pour pallier à la vacance laissée par cette démission :

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** :

M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX a obtenu 7 voix, Mme Carole BLAIN 4 voix , un bulletin blanc.

- Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX est élu.

- **CNAS** :

M. Didier MÉZIL a obtenu 11 voix, un bulletin blanc.

- M. Didier MÉZIL est élu.

- **OFFICE DU TOURISME** :

M. Michaël COLIN a obtenu 12 voix.

- M. Mickaël COLIN est élu.

- **CCAS** :

Roland VAILLIER a obtenu 12 voix.

- M. Roland VAILLIER est élu.

2012/0213 : AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat d'Électricité a choisi notre Commune afin de réaliser des Conseils en Orientation Énergétique et qu'il en a pris la charge financière. Suite au COE, il paraît opportun de poursuivre par un audit énergétique notamment sur le groupe scolaire, sachant que le SIEEDV prend en charge 70% du coût de cet audit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ~ De faire réaliser un audit énergétique du groupe scolaire, moyennant la somme de 700 € TTC maximum
- ~ De confier ledit audit au Bureau d'Études Thermiques EFFILIOS à St Benoît, organisme ayant effectué les Conseils en Orientation Énergétique.
- ~ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

GRAND'RUE : Dans le cadre de l'aménagement de la Grand Rue, le Conseil Municipal examine les projets présentés par le Maître d'œuvre et décide d'organiser une réunion publique afin de recueillir l'avis des riverains. Cette réunion sera organisée avant le 20 mars.

PLU : Monsieur le Maire informe le Conseil que ce jour à 18 heures était organisée une réunion publique, formalité obligatoire dans la cadre de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Aucune personne ne s'étant présentée, il a établi un procès verbal de carence.

ASSAINISSEMENT SAVIGNÉ : Monsieur le Maire rappelle que la réception partielle des travaux d'assainissement du bourg a été prononcée le 20 février dernier et qu'à cette occasion, la Commission de voirie était invitée. Il déplore que la moitié des membres était absente non excusée.

ROND POINT : Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Département prendrait à sa charge les enrobés à partir du pont jusqu'à la RD 148 à condition que la Commune fasse un minimum d'aménagements : bordures ou trottoirs à remettre en état ou à réaliser afin que l'arrivée par la RD 727 ressemble à une entrée d'agglomération. Monsieur le Maire propose de faire chiffrer les travaux à DL INFRA dans le cadre du marché à bons de commande. Ces aménagements s'ils comportent des moyens suffisamment efficaces pour ralentir la circulation pourraient remplacer le rond point actuel.

TRAVAUX DE VOIRIE 2012 : Le Conseil Municipal décide, dans le cadre des travaux de voirie 2012 sur le programme communautaire, de retenir les travaux suivants : reprise d'un puisard d'eaux pluviales « Rue de la Grenatière », revêtement de chaussée « Route de Roche » et « Route de Loing ».

NUITS ROMANES : Le Conseil Municipal décide de constituer une commission « Nuits Romanes » composée des membres suivants : MM. Christian Grimaud, Daniel Allain, Roland Vaillier, Francis Roquet, Bernard Marchand, Mme Carole Blain.

PÉTITIONS : Les membres du Conseil Municipal signent deux pétitions : la première pour la défense des RASED, la seconde pour le maintien du Syndicat d'eau du Sud Vienne et contre son absorption par le SIVEER.

INDEX :

2012/0201-1	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0202-1	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0203	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0204	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2011	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0205	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2011	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0206	AFFECTATION DES RÉSULTATS ASSAINISSEMENT 2011	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0207	DROITS DE PRÉEMPTION	
2012/0208	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CENTRE DE GESTION	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0209	AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU BOURG ET DE LA ZA DE SAVIGNÉ A LA FUTURE STATION D'ÉPURATION DE CIVRAY ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - LOT 1	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0210	DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA GRAND'RUE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/0211	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ	
2012/0212	NOMINATION DE DÉLÉGUÉS SUITE A LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ÉGALEMENT ADJOINT.	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le

2012/0213	AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
QUESTIONS DIVERSES	GRAND'RUE - PLU - ASSAINISSEMENT SAVIGNÉ - ROND POINT - TRAVAUX DE VOIRIE 2012 - NUITS ROMANES - PÉTITIONS	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Christian GRIMAUD	
Roland VAILLIER	
Carole BLAIN	
Bernard MARCHAND	
Didier MÉZIL	
Jean-Claude LAFRÉCHOUX	
Jacky BARRÉ	
Mickaël COLIN	
Francis ROQUET	
Daniel ALLAIN	
Maryvonne DELAGRANGE	

Daniel SICARD	Absent
Ginette BOUYER	